



DES DÉCHETS QU'ON NE VEUT PAS VOIR



ÉDITO

Regarder nos déchets en face

Il y a trente ou quarante ans, ici et là dans les campagnes, on pouvait encore apercevoir des décharges sauvages : vieux matelas, sacs déchirés, machines à laver, pneus... Une époque où le tri des déchets était peu répandu, où la norme était le sac en plastique. On ne parlait pas encore de poubelles à puce, de vrac, de zéro déchet, d'économie circulaire... Le recyclage en était à ses balbutiements, et le « seconde main » était peu répandu. On peut donc avoir le sentiment, aujourd'hui, que des progrès ont été faits, qu'on parvient à « gérer » les déchets.

Il est vrai que la quantité de déchets ménagers collectée en Wallonie semble stabilisée et même en légère baisse. Par ailleurs, on recycle davantage qu'avant. Mais l'incinération reste, de loin, la première méthode d'élimination des déchets. Et surtout, ce qui importe est de voir la situation dans son ensemble : en intégrant les déchets industriels et les déchets produits ou envoyés dans le reste du monde. Car dans la mesure où nos biens de consommation viennent des quatre coins de la planète, le seul regard pertinent est celui qu'on porte à l'échelle globale.

Et là, le constat est amer : en 2023, le monde a produit 2,3 milliards de tonnes de « déchets solides municipaux » (c'est-à-dire, en gros les déchets des ménages, des commerces et administrations). La tendance est à la hausse, avec un pronostic de près de 4 milliards de tonnes de déchets en 2050 ! Un chiffre qui ne prend donc pas en compte les déchets de la production industrielle ou agricole.

Où résident nos espoirs ? Dans la récupération ? Dans le recyclage ? Dans l'économie « circulaire », dans la sobriété ? Dans l'évolution des législations, dans la responsabilité des entreprises ? Peut-être un peu dans tout cela à la fois, mais à l'heure actuelle, aucune de ces solutions n'est à la hauteur, et pire : toutes ensemble, elles progressent moins vite que la production de déchets.

Ce numéro de *Contrastes* n'est donc pas un numéro de l'espoir mais un exercice de lucidité et de conscience, d'éclairage douloureux. Il s'attarde sur les difficultés, celles de la collecte des déchets, celles de la propreté publique, mais aussi celles – terribles – d'une forme de colonialisme des déchets et, enfin, sur les désillusions entourant le concept d'économie circulaire. Comme une respiration au milieu d'une montagne de problèmes, l'interview de Christine Dupont permet, grâce à une approche historique, de relativiser notre rapport aux déchets : les humains n'ont pas toujours été si insensés en la matière.

Les décharges à ciel ouvert, comme les dépôts d'immondices sauvages dans nos campagnes autrefois, comme d'ailleurs les maisons, envahies de déchets, des personnes atteintes du syndrome de Diogène, sont des visions d'horreur. Ce ne sont pourtant que des symptômes, qui ont le mérite de nous mettre les yeux en face de la réalité. La maladie, en profondeur, est sociétale et mondiale.

Guillaume Lohest

Ont collaboré à ce numéro :

Kim Dal Zilio, Adrienne Demaret,
Guillaume Lohest, Charlotte Renouprez

Rédacteur en chef :

Guillaume Lohest

Crédits photos :

Canva, Freepik, Wikimedia Commons

Graphisme & mise en page : Magali Lequeux

Éditeur responsable :

Charlotte Renouprez,
rue du Lombard 8 | 5000 Namur
Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespoulares.be



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : LA RECHERCHE

DE LA FORMULE MIRACLE

Par Adrienne Demaret



Chaque Belge produit quotidiennement environ 1 kg de déchets ménagers. Mais, par bonheur, il suffit de déposer son sac ou son container sur le trottoir et, abracadabra, le problème de nos résidus est évacué. Comme par magie ? Pas vraiment.

La collecte de déchets est très coûteuse et représente un casse-tête logistique pour les communes. En Wallonie, la gestion des déchets ménagers se chiffre à un peu plus d'un euro par semaine et par personne¹. Quant aux formules logistiques actuelles, elles présentent chacune de nombreux inconvénients. On n'a pas encore trouvé de modèle idéal.

Le décret du 9 mars 2023 organise, entre autres, la gestion des déchets ménagers par les communes. Il indique que leur collecte est une mission de service public et que toute personne habitant à titre principal ou secondaire en Région wallonne a droit à un service public de gestion des déchets ménagers. Ce sont les communes qui sont exclusivement compétentes pour la collecte des ordures. Elles peuvent soit remplir elles-mêmes ces obligations, soit les faire exécuter via une intercommunale, ce qui représente la majorité des cas. C'est la commune qui détermine notamment dans son règlement la périodicité, les modalités et les lieux de collecte par type de déchets, les conditions d'acceptation des déchets et leur quantité, ou encore les dispositions de tri des ordures.

Les différents modes de collecte des déchets ménagers

- La collecte non sélective en porte-à-porte des ordures ménagères brutes (OMB) et des encombrants
- La collecte sélective en porte-à-porte
- La collecte sélective en apport volontaire
- La collecte sélective en bulles à verre
- La collecte sélective en recyparcs
- La collecte via les poubelles de rue
- Les médicaments collectés en pharmacie
- Les textiles et encombrants collectés via notamment les entreprises d'économie sociale

MA COMMUNE, MA POUBELLE

Depuis des décennies, le ramassage en porte-à-porte est le dispositif le plus répandu de collecte des déchets. On manque de chiffres en Belgique, mais en France 80% de la population bénéficie d'une collecte en porte-à-porte, dont 76% au moins 1 fois par semaine². Ce modèle a, par contre, beaucoup évolué au fil du temps puisque les vieux sacs noirs ont petit à petit fait place à plusieurs types de contenants, afin de trier les ordures et de faciliter les processus de ramassage et de recyclage. Le sachet bleu fêtait d'ailleurs ses 30 ans cette année ! Mais cette évolution n'a pas eu lieu de la même façon dans toutes les communes et l'on observe aujourd'hui des fonctionnements différents de l'une à l'autre. Si les « duobacs », poubelles équipées d'une puce électronique qui permet de les relier à une habitation comme un compteur électrique, sont de plus en plus répandus (47% des communes wallonnes et 33% de la population wallonne en 2018), il existe d'autres formules. Certaines communes procèdent avec des sacs payants, d'autres avec des autocollants à appliquer sur le sac de son choix (53% des communes wallonnes et 67% de la population wallonne en 2018). Certaines villes optent pour les conteneurs collectifs et d'autres ont même été un pas plus loin en installant ce qu'on appelle des « dépôts volontaires de déchets », méthode assez répandue en Europe puisque beaucoup de pays ont, *a contrario*, un recours limité au porte-à-porte³. Bien que l'apport volontaire présente de nombreux avantages, cette méthode augmente l'effort demandé au citoyen tout en limitant le niveau de service donné par la ville.

LE PORTE-À-PORTE : ON A TOUJOURS FAIT COMME ÇA

Pour rappel, cette approche consiste à conserver les déchets ménagers dans des conteneurs privés ou dans des sacs communaux chez les habitants, puis de les sortir à jour et heure fixe à proximité du domicile. Différentes catégories de conteneurs et de sacs sont imposées pour faciliter le tri des déchets (déchets verts, emballages plastiques, tout-venant, cartons, etc.). Méthode la plus confortable pour le citoyen, elle permet un meilleur taux de récupération des matières recyclables⁴, mais présente un coût plus élevé que les points de collecte. Dans une étude de 2014, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) démontrait que les coûts de la collecte des déchets représentent 50% du montant total de la gestion des déchets ménagers. Et la liste des inconvénients ne s'arrête pas là, surtout dans les centres urbains : sacs-poubelles déchirés par des nuisibles, résidus de déchets qui jonchent la voirie, perturbations de la circulation par les arrêts fréquents des camions, par ailleurs assez bruyants, mauvaises odeurs, poubelles déposées plusieurs jours avant le ramassage... une pollution à la fois sonore, visuelle et olfactive qui peut affecter profondément certains quartiers. Ajoutons à cela l'encombrement des trottoirs les jours de ramassage, la contrainte d'un horaire fixe et le stockage de déchets dans des petits appartements parfois jusqu'à deux semaines quand la collecte est bimensuelle. Sans oublier les conditions de travail des éboueurs, avec des sacs et des containers lourds à manipuler et à transporter, et des adresses dans des rues étroites qui deviennent difficiles à desservir par les camions-poubelles de nouvelle génération.

LE POINT DE COLLECTE VOLONTAIRE, L'ALTERNATIVE ?

Dans certaines communes de Belgique, on teste depuis plusieurs années des « points d'apport volontaire » de déchets. Cette pratique consiste pour le citoyen à amener ses déchets, préalablement triés, à un point de collecte commun à tout un quartier et accessible 24h/24 et 7j/7, sur le principe de la bulle à verre. Il peut s'agir de containers hors sol, ou enfouis, avec un système de badge permettant l'ouverture. Dans un premier temps, on perçoit assez facilement les avantages de cette méthode : la possibilité de se débarrasser de nos déchets quand on le souhaite, des trottoirs plus propres, moins de nuisances sonores et olfactives, une meilleure fluidité du trafic, des coûts réduits pour les habitants, moins de camions en circulation. Des sondes de mesure de remplissage des cuves permettent de planifier les tournées de la collecte. De plus, les conditions de travail sont améliorées pour les agents sur le terrain. Grâce aux cuves, ils sont moins exposés aux accidents de travail et aux troubles musculosquelettiques. Pour l'hygiène, ils ne sont

plus en contact avec les déchets. Parmi les avantages pour les citoyens, on peut aussi pointer la place libérée au domicile ou dans les locaux collectifs pour d'autres usages (vélos, poussettes, etc.). Mais ces points de dépôt impliquent que le citoyen ait le temps et les moyens nécessaires pour s'y rendre. Et, une fois sur place, il faut encore la force pour soulever les ordures dans les containers. Cette situation va peser sur les personnes moins mobiles ou plus faibles physiquement. Sur le terrain, dans les points de collecte existants, on constate que le taux de participation est moins élevé que celui de la collecte sélective en porte-à-porte. Cette méthode est plus économique, mais moins efficace. De plus, le coût est surtout à supporter au moment de l'installation, la commune doit donc en avoir les moyens. Et parvenir à trouver un endroit approprié dans l'espace public, ni trop loin des lieux d'habitations, ni trop proche, accessible pour les voitures et les camions. Or, la réussite de ce modèle dépend

Que deviennent nos déchets en Belgique ?

Ce sont les Régions qui déterminent la politique des déchets dans notre pays, avec les trois mêmes objectifs : préserver la santé des citoyens, protéger l'environnement et combattre le gaspillage de matières premières et d'énergie. Les différentes étapes de la gestion des déchets sont les suivantes : la collecte, le transport, le pré-traitement, puis le traitement avec le recyclage ou la valorisation matières, la valorisation organique, la valorisation énergétique et l'élimination. Les trois Régions fonctionnent ainsi avec la même logique de traitement des déchets :

1. **Prévention** et sensibilisation à ne pas produire et accumuler trop de déchets
2. **Réutilisation** : c'est par exemple le cas des meubles récupérés lors des collectes d'encombrants et qui peuvent avoir une seconde vie en ressourcerie, ou des composants d'appareils électriques apportés dans les recyparcs
3. **Recyclage/compost** : il s'agit des matières premières réutilisables comme le plastique, le verre, le papier ...
4. **Incinération** : Certains déchets doivent être brûlés de manière écologique. La plupart des installations de combustion essaient de récupérer l'énergie libérée pour l'électricité, la chaleur...
5. **Mise en décharge** : C'est la dernière option. Quelques exemples : les carreaux en céramique, les cuvettes de WC....

surtout de la densité de points de collecte et du choix judicieux des emplacements. Un sacré casse-tête ! Pour finir, ces lieux de collecte sont sujets au vandalisme et aux dépôts sauvages. Une autre étude de l'Ademe de 2024 souligne « le rôle joué par la collecte en points d'apport volontaire. Elle note en particulier que l'essentiel des dépôts sauvages se situent à proximité de points d'apport volontaire. Parmi les 508 dépôts sauvages observés, 70% sont situés à proximité d'un point d'apport volontaire⁵ ». En effet, entre les containers remplis, les personnes qui n'arrivent pas à faire fonctionner l'équipement ou celles qui ont oublié leur badge, sans oublier les infractions intentionnelles, cela peut vite tourner au désastre.

EXPLOSION DES COÛTS EN VUE

Actuellement, les points de collecte volontaire ne rencontrent pas un engouement excessif en Belgique. Par exemple, ils existent déjà dans certaines communes comme Mouscron, Leuze-en-Hainaut, Brugelette, Péruwelz ou encore Lessines, mais seulement 10% des habitants les utilisaient en 2022 après deux ans d'installation, comme en témoigne Benoît Leclercq, éco-conseiller de la ville de Lessines : « En France ou aux Pays-Bas, il y a beaucoup de communes qui n'ont pas de collectes en porte-à-porte. Ici, les gens y ont été habitués et donc quand on doit un peu reculer, c'est toujours difficile pour la population⁶ ». En effet, changer les habitudes de toute une population, cela ne se fait pas sans quelques résistances. Prendre sa voiture ou marcher des centaines de mètres avec ses poubelles sous le bras, cela peut en décourager certains. Pourtant, le coût des transports et du traitement des déchets va fortement augmenter dans les cinq prochaines années, notamment avec les prix des carburants. Dans cette perspective, on peut admettre que les collectes en porte-à-porte sont un luxe dont il faudra bien se passer un jour, comme l'explique Benoît Leclercq : « Il faut savoir qu'un camion-poubelle consomme entre 40 et 50 litres d'essence aux 100 km. Avec les prix des carburants qui augmentent et l'obligation d'appliquer le coût-vérité de la collecte des déchets aux citoyens, on serait obligés d'augmenter les impôts et ce ne serait vraiment pas de gaieté de cœur. Ici, on a un système moins cher pour nous, et moins cher pour le citoyen⁷ ».

POLLUEUR-PAYEUR

En effet, en Wallonie, la loi prévoit l'application du principe du « pollueur-payeur » via le coût-vérité, imposé aux communes depuis le 1^{er} janvier 2008. En d'autres mots, les coûts réels de gestion des déchets sont directement imputés aux ménages via les taxes et les règlements communaux. L'objectif est de responsabiliser le citoyen et de l'inciter à diminuer le plus possible sa production de déchets. Pour établir ce coût-vérité, la commune se base sur les factures des différents services de traitement des déchets. La participation financière du citoyen comprend donc une partie forfaitaire pour financer le service minimum (col-

lecte et traitement d'une certaine quantité de déchets, accès aux recyparcs...) et une partie variable proportionnelle au volume ou au poids des déchets qu'il a produits. Pour assurer la transparence de l'application du principe du coût-vérité, les communes doivent obligatoirement fournir annuellement à leurs habitants des informations relatives notamment aux flux de déchets et à la gestion budgétaire. Et le coût de ces services est très variable d'une commune à l'autre : en Wallonie, on compte 262 règlements-taxes différents ! « Selon l'Observatoire de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la taxe forfaitaire en Wallonie représentait en moyenne 74% de la facture globale en 2018. La répartition par commune met en évidence des valeurs extrêmes avec d'un côté une part maximale de la taxe forfaitaire de 100% et de l'autre une part minimale de 30%. En termes financiers, la taxe forfaitaire moyenne par ménage en Wallonie s'élevait en 2018 à 116 euros, avec une taxe forfaitaire moyenne par ménage maximale de 224 euros et une taxe forfaitaire moyenne par ménage minimale de 40 euros⁸ ». Les coûts sont en partie couverts par les bénéfices issus de la revente de certaines matières, de la vente des sacs de collecte ou encore de l'électricité produite par les unités de valorisation énergétique. Mais les dépenses restent nettement supérieures aux recettes !

LES DÉCHETS, L'AFFAIRE DE TOUS

Ainsi, le traitement du sac-poubelle que l'on dépose sur le trottoir et qui n'est, en une fraction de seconde, plus notre problème, ne se résout pas comme par magie. La récupération des déchets ménagers est compliquée et nécessite beaucoup de temps et d'argent pour qu'au terme de ce processus les ordures aient le moins d'impact possible sur l'environnement et que la population puisse vivre dans un cadre de vie salubre. La collecte en porte-à-porte est un procédé confortable, mais elle a tendance à invisibiliser la montagne de déchets à gérer quotidiennement dans notre pays. La solution idéale n'est pas encore trouvée, mais le système devra sensiblement évoluer pour rencontrer les enjeux de demain. □

Quelques chiffres

En 2020, 1 897 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en Wallonie, ce qui représente en moyenne 520 kg de déchets par habitant. Les déchets étaient composés de 52,4% d'ordures ménagères (27,7% d'ordures ménagères brutes et 25,1% d'ordures ménagères collectées sélectivement) et de 47,6% de fractions grossières des déchets ménagers (21,7% d'encombrants ménagers, 16,4% de déchets inertes et 9,5% de déchets verts). Dans son scénario prévention, le Plan wallon des déchets-ressources fixe à 501,2 kg/habitant la quantité de déchets ménagers et assimilés à atteindre pour 2025. Selon les informations disponibles, 52,6% des déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie en 2020 étaient dirigés pour recyclage vers des centres de valorisation matières et de valorisation organique (compostage ou biométhanisation) et 45,1% étaient dirigés vers des unités de valorisation énergétique. La quantité de déchets acheminés vers des centres de valorisation a augmenté de 15,9% entre 2010 et 2020. La valorisation énergétique est le mode de valorisation qui a connu la plus forte progression sur la période (+44,2%). À l'inverse, les quantités de déchets ménagers et assimilés envoyés dans des centres d'élimination ont fortement baissé (-66,4%), en particulier l'élimination par incinération sans récupération d'énergie qui a pratiquement disparu (-99%).

Source : Julien Charlier, « Déchets ménagers et tri : en 2020, c'est la quantité des déchets par habitant en Wallonie, soit en moyenne 520 kg de déchets par habitant », Indicateurs statistiques, septembre 2024, site Internet www.iweps.be.

1. « La politique des déchets », site Internet des informations et services officiels, www.belgium.be.
2. « Développer la collecte de proximité », site Internet de Citeo, octobre 2018, www.citeo.com.
3. « Benchmark des pratiques européennes pour la collecte en apport volontaire », Étude Citeo conduite avec le cabinet Deloitte dans 5 pays et 13 villes, octobre 2015.
4. Philippe Colet, « Mode de collecte : l'apport volontaire mise sur la qualité de service », site Internet Actu-Environnement.com, 1^{er} février 2016.
5. Philippe Colet, « Dépôts sauvages : l'Ademe mesure l'impact de la tarification incitative et des points d'apport volontaire », site Internet Actu-Environnement.com, 12 février 2024.
6. Guillaume Woelfle, « De plus en plus de communes passent aux points d'apport volontaires pour remplacer les tournées de ramassage de poubelles », 28 février 2022, site Internet www.rtbfb.be.
7. *Idem*.
8. « Tarification de la gestion des déchets ménagers et assimilés » dans la rubrique État de l'environnement wallon, février 2024, site Internet <http://etat.environnement.wallonie.be>.

QUE DEVIENT LA POUBELLE DU COIN DE LA RUE ?

Par Kim Dal Zilio



Comment gérer les déchets dans l'espace public ? Le bon sens dirait, c'est simple : les mettre dans la poubelle la plus proche. Pourtant, les rues sont rarement propres. Faut-il uniquement en blâmer les individus ? Et si les corbeilles sont toujours pleines ? Et si elles disparaissent ? Le bon sens est parfois un peu trop simple.

La propreté est un enjeu de politique publique majeur, notamment au niveau des communes. Elle influe sur de nombreux indicateurs qui font de la ville un endroit perçu tantôt comme accueillant, tantôt comme désagréable, voire hostile : sentiment de sécurité, cadre de vie, interactions sociales... Le cadre de vie et l'environnement sont aussi d'importants déterminants de santé¹. Autour de cette question gravitent une multitude d'acteurs : citoyens, pouvoirs publics, intercommunales, collectivités, usagers de passage, agents de nettoyage... En matière de propreté, plusieurs visions et rapports à l'espace public cohabitent, dans le chef des pouvoirs publics et parmi les citoyens. Cet article se propose de faire un tour d'horizon d'un enjeu collectif incontournable.

LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Les principaux défis qui se posent en matière de propreté publique sont liés aux dépôts clandestins et aux abandons de déchets sauvages². Le dépôt clandes-

tin, c'est l'abandon dans l'environnement d'objets plutôt conséquents qui nécessitent d'être collectés et recyclés via les recyparcs et collectes d'encombrants, par exemple un matelas ou un meuble. Le dépôt sauvage quant à lui concerne des déchets de plus petite taille qui sont abandonnés dans l'espace public : emballages, chewing-gums, papiers... Entrent dans cette catégorie les mégots de cigarettes, qui sont régulièrement jetés à même la chaussée, voire dans les égouts. Est considéré également comme dépôt sauvage tout ce qui sera laissé à côté d'une poubelle publique, généralement car il n'y a plus de place.

Parmi les mesures mises en place pour garantir la propreté et éviter les phénomènes précités, les corbeilles publiques sont sans doute l'incarnation matérielle la plus visible des politiques de la ville. À ces dernières viennent s'ajouter cendriers fixes ou mobiles, bulles à verre, recyparc ou autres collectes mobiles en fonction de la commune et des besoins identifiés, et dont les modalités peuvent différer fortement d'un lieu à l'autre. L'usage des poubelles publiques est strictement

réglementé, par décret ou règlement de police selon qu'elles soient régionales ou communales³. Ces textes régissent également les sanctions appliquées en cas d'infraction. Ces corbeilles sont destinées à recevoir les seuls déchets générés au sein de l'espace public lui-même (emballages, restes de nourriture, mouchoirs...). Défendu donc, d'y jeter des déchets dits « ménagers », à savoir ceux qui sont produits au sein du foyer et qui doivent en principe être soumis à un tri rigoureux.

D'ENCOMBRANTES POUBELLES

La question des poubelles publiques illustre assez bien la complexité et les tensions que cristallise la propreté de nos espaces publics. Une stratégie, en particulier, interroge : le retrait pur et simple de certaines corbeilles. À Bruxelles Ville, ce sont 500 poubelles qui ont ainsi été enlevées de la voie publique⁴. En Wallonie, plusieurs communes ont sauté le pas de la restriction également : Braine-l'Alleud, Charleroi, Arlon, Verviers, Dinant, pour n'en citer que quelques-unes.

À l'origine de cette tendance, une hypothèse qui paraît *a priori* contre-intuitive : leur disparition améliorerait la propreté de l'espace public. D'abord, elles ne seraient pas employées à bon escient : plus que les déchets produits dans l'espace public, on y trouverait en vrac déchets ménagers, petits encombrants tels que rasoirs, objets abimés, etc. mais aussi langes ou déchets alimentaires considérés comme malodorants... Le second argument pourrait se résumer par « le propre appelle le propre ». La présence de ces poubelles inciterait aux dépôts sauvages dès lors qu'elles sont trop remplies. Or un premier dépôt aura tendance à entraîner d'autres, à l'image de ce que l'on peut parfois constater également au niveau des bulles à verre... Les retirer entraînerait une diminution de ces dépôts⁵.

Même en admettant que ce puisse être le cas localement, ici ou là – et l'on se

permet d'en douter – il y a matière à s'interroger et à remettre en cause ces pratiques : n'est-ce pas une déresponsabilisation des pouvoirs publics ? N'est-on pas en train de confondre des objectifs bien différents, celui de la propreté publique et celui de la gestion collective des déchets ? Y a-t-il eu une consultation démocratique des populations en amont de ces décisions ?

En Wallonie, c'est l'asbl *Be WaPP* qui accompagne les communes volontaires dans leur diagnostic de gestion de la propreté publique. L'association se défend de vouloir supprimer toutes les poubelles publiques et parlera plutôt d'« optimisation ». En fonction du diagnostic opéré, les propositions iront du retrait de certaines corbeilles au renforcement de certaines zones très fréquentées, en passant par le monitoring du remplissage via des poubelles connectées ou la modification du modèle de corbeille. Si certaines communes ont fait le choix de la diminution du nombre de poubelles publiques, toutes ne misent donc pas sur la même stratégie. Dans les faits, dans l'organisation des dispositifs de maintien de la propreté publique, il semblerait que différentes logiques prévalent et cohabitent, parfois au sein d'un même territoire.

ET LES USAGERS DANS TOUT CELA ?

Mais, si poubelles il y a, qu'est-ce qui pousse leurs potentiels usagers à les négliger ? Une étude, commanditée par *Be WaPP*⁶, offre quelques pistes de réflexion. Le premier facteur explicatif fait référence à la représentation de l'espace en mobilisant les concepts d'« intime » et d'« extime ». L'intime y est défini comme « *la sphère privée, là où les règles, les droits et devoirs sont clairs et impliquants* ». *A contrario*, l'extime se caractérise par « *le non-intime, le dehors de chez soi qui s'apparente à un lieu non impliquant où la gestion est déléguée à d'autres, et pour lesquelles les règles sont devenues floues* ». La transposition de ces concepts dans l'espace public se tra-

duit par un rapport différent à ce dernier. Lieu à part entière, extension de l'intime pour certains, il sera considéré comme un lieu de vie partagé, avec des règles implicites et explicites garantant le vivre-ensemble. Non-lieu, zone de transit du champ de l'extime pour d'autres, il sera envisagé comme un espace fonctionnel qui n'a de valeur qu'à travers l'usage qui peut en être fait et les droits qui en découlent.

Le second angle d'analyse se propose d'aborder le rapport à la règle en matière de gestion des déchets selon que l'individu y soit sensible ou, au contraire, réfractaire ou indifférent.

En croisant ces deux axes d'analyse se dessinent différents profils de contrevenants à la propreté publique. À noter qu'une même personne pourra adopter des attitudes différentes en fonction de la situation et du type de déchet.

Enfin, les auteurs soulignent que les comportements individuels sont dictés par des éléments qui puisent autant dans la psychologie ou la sociologie que dans les approches environnementales : pour les comprendre, il convient de prendre en compte de multiples facteurs. Si certains sont bel et bien propres à l'individu, d'autres s'imposent à lui et ont potentiellement un impact sur sa manière d'appréhender et d'intégrer la règle et l'espace.

VISION GLOBALE ET ACTIONS COLLECTIVES

Et pour cause. Pour ne citer que quelques facteurs et conditions matérielles qui s'imposent aux citoyens, notons : le fait d'habiter dans des quartiers plus ou moins privilégiés, la possibilité d'investir du temps dans les questions écologiques, les conditions socio-économiques plus précaires ou situations monoparentales qui fragilisent, un logement peu ou pas adapté pour trier et conserver des déchets plus encombrants, l'accès à un véhicule pour se rendre au recyparc... Il est évident que nous ne sommes pas

tous égaux devant la gestion des déchets. Certes, les montants réclamés peuvent paraître minimes pour une partie de la population, mais, mis bout à bout, ils sont un vrai obstacle pour certains ménages.

Pourtant, les habitants des quartiers populaires s'emparent eux aussi de ces questions, à l'image de ces jeunes des quartiers de Seine-Saint-Denis en France, dès 2016. Dans leur enquête, ils interrogeaient Denis Blot, sociologue, qui amène quelques éclairages bienvenus à propos de la propreté des quartiers⁷ : « Si on raisonne d'un point de vue global, nettoyer un espace est toujours en salir un autre. Le nettoyage consiste généralement à évacuer des saletés qui sont dans des zones très administrées, très entretenues, très ordonnées vers des zones moins habitées ou habitées par des gens qui n'ont pas le même pouvoir d'agir ». Ce dernier ajoutait par ailleurs que les zones où s'accumulent les déchets « sont souvent des zones un peu mixtes, c'est-à-dire celles situées entre les espaces privés et public de la rue. Ce genre de zones est bien plus présent dans les quartiers populaires que dans les quartiers chics ».

Cette dernière remarque met en exergue la tension entre responsabilité individuelle et collective. Pierre André, chercheur et enseignant à l'UCLouvain, in-

terviewé par le journal *La Libre* sur la question de la suppression des poubelles publiques⁸ rappelait très justement que l'on touche là à une question de justice sociale : « ... on peut penser que les poubelles publiques se rapprochent d'un bien public créé par la mutualisation des coûts. Les supprimer revient donc à privatiser une partie des coûts de ramassage en les faisant peser sur les particuliers ». Si les efforts consentis par les consommateurs pour réduire et gérer leurs déchets ne sont pas vains, il ajoute que « de nombreux maux environnementaux sont des problèmes d'action collective à l'échelle mondiale, dont les causes et les conséquences sont diffuses ».

Pour conclure, et pour faire lien entre les concepts d'« intime » et d'« extime » évoqués plus haut, et si la dimension manquante pour changer les représentations était avant tout collective ? Plutôt que renvoyer chacun à ses responsabilités avec ses propres déchets, n'est-ce pas en travaillant à rendre les places publiques et les quartiers plus accueillants, inclusifs et vivants avec et pour leurs habitants que s'opèrera un changement de perception ? Nous pourrions alors considérer ces lieux de passage comme des lieux de vie, avec tous les égards que nous réservons aux espaces qui nous rassemblent et que nous chérissons. □



1. Les déterminants de la santé désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population, sans nécessairement être des causes directes de problèmes particuliers ou de maladies. Les déterminants de la santé sont associés aux comportements individuels et collectifs, aux conditions de vie et aux environnements. Définition du site internet de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/>

2. Site internet de Be WaPP : [Un peu de vocabulaire... - Be WaPP](#)

3. À noter qu'il existe aussi des poubelles publiques dont la responsabilité incombe à la SNCB, à la STIB ou au TEC, à proximité des gares et arrêts de transports en commun.

4. Sarah Heinderyckx, « Pourquoi des centaines de poubelles publiques ont-elles récemment disparu à Bruxelles ? », dans *RTBF Actus*, le 17 août 2024, [Pourquoi des centaines de poubelles publiques ont-elles récemment disparu à Bruxelles ? - RTBF Actus](#).

5. Soulignons qu'il n'y a pas encore d'évaluation, on peut par exemple s'interroger sur l'effet de déplacement inter-communes. Voir notamment : Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyses « Évaluation de l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté (corbeilles, dépôts clandestins, cendriers) dans l'espace public » dans *Les évaluations de l'IBSA N°4*, décembre 2023, [Perspective - Les Évaluations de l'IBSA n°4](#).

6. Égérie Research, « Etude des facteurs sociologiques et comportementaux influençant la malpropreté publique », étude commanditée par Be WaPP, mars 2019, [EGERIE_Synthese_Etude-comportementale-FINAL.pdf](#).

7. Denis Blot : « [Personne ne peut dire que les pauvres sont plus sales que les riches](#) », propos recueillis par des lycéens de Saint-Denis (93), dans *Reporterre*, le 9 juillet 2016.

8. Pierre André : « L'écologie est avant tout une question politique », propos recueillis par Bosco d'Otreppe dans *La Libre*, 29 avril 2022, [Faut-il supprimer les poubelles publiques ? - La Libre](#).

[Interview de Christine Dupont]

« JETER »

UNE HISTOIRE QUI EN DIT LONG SUR NOTRE RAPPORT À LA CONSOMMATION



Christine Dupont est historienne à la Maison de l'histoire européenne et a été commissaire de l'exposition « «Jeter¹», qui a eu lieu entre 2023 et 2024. Elle a généreusement accepté de nous partager les grandes lignes de l'exposition et la mise en perspective historique de ce que nous percevons aujourd'hui comme « déchets ». Nous verrons qu'ils n'ont pas toujours eu le statut qu'on leur confère à présent.

Quelle place a le déchet au regard de l'histoire ?

La première chose importante à dire, c'est que ce problème du déchet est un problème récent. Dans les sociétés humaines, on a toujours produit. Mais le déchet tel que nous l'envisageons « n'existe pas », parce que tout est recyclé, c'est-à-dire qu'on va retravailler les matières qui composent un objet pour en refaire de nouvelles matières premières. Il n'y a pas que le recyclage, il y a la réparation en amont, et la réutilisation aussi. Toutes ces pratiques, qui existent évidemment toujours aujourd'hui, étaient la norme autrefois. C'est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui dans toute une série de sociétés dans le monde.

Par conséquent, cela réduit forcément la masse de ce qu'on peut appeler « déchets » au cours de l'histoire, puisque tout est réutilisé. À tel point que, même quand les paradigmes de production et de consommation changent complètement avec la révolution industrielle au 19^e siècle, où l'on passe à une société où on produit et où on consomme beaucoup plus, cette culture de la réutilisation, du recyclage, de la réparation passe simplement à la vitesse supérieure du processus industriel. On invente même des nouveaux processus industriels pour récupérer les matériaux et les transformer en d'autres matières qui vont servir dans de nouveaux procédés industriels. Pour prendre un exemple, on montrait dans notre exposition tout ce qui concerne les « déchets » animaux dont on utilisait les os pour fabriquer du « noir animal », un agent filtrant employé dans toute l'industrie de la betterave sucrière pour blanchir le sucre.

Au 19^e siècle, il existe une profession fascinante qui est celle de « chiffonnier ». Ce sont des personnes qui ramassent les déchets qui sont jetés dans les rues et qui récupèrent tout ce qui peut être récupéré, précisément les os, les chiffons, et plein d'autres choses, tels que les métaux. Le fait que ce métier s'appelle « chiffonnier » est significatif car il montre aussi l'importance du chiffon comme matière première.

Attention toutefois, quand on dit qu'il n'y a pas de problème de déchets sous l'Ancien Régime ou dans les périodes antérieures, il y a évidemment des traces de gens qui se plaignent de la puanteur des tas d'ordures qui se trouvent à tel ou tel endroit de la ville. C'est l'occasion de dire aussi que le déchet est d'abord un problème urbain, parce que c'est évidemment là qu'il y a une concentration de population.

Mais notre rapport aux déchets s'est modifié... Pourquoi ? Et à quel moment ?

Cela va commencer à changer à la fin du 19^e siècle pour deux raisons principales. La première, c'est que tout ce recyclage de déchets devient moins intéressant économiquement car on invente de nouveaux procédés industriels. Par exemple, avant, le papier était fabriqué à partir de chiffons, donc tous les déchets textiles servaient à fabriquer du papier et il y avait un véritable trafic de ces déchets à travers l'Europe. Or, il y avait un besoin de papier énorme au 19^e siècle parce que c'est le boom de l'imprimerie de masse, de l'administration mais aussi de la littérature et, bien sûr, de la presse. Le déchet textile devient donc une matière très prisée. Mais à partir du moment où la fabrication de papier va se faire essentiellement à partir de pâte de bois, ce qui est plus facile et permet un papier plus fin, cela va complètement supplanter le papier de chiffon. Le papier est un exemple, mais il y a toute une série de nouveaux procédés industriels qui rendent la réutilisation et le recyclage de matières ou de déchets obsolètes.

D'autre part, il y a toute la question de l'hygiène qui entre en jeu. Au 19^e siècle, de grandes épidémies de choléra déciment la population de plusieurs villes européennes. Or, le principal vecteur du choléra, c'est l'eau. Ce qui fait que toutes les discussions autour de l'hygiène au 19^e siècle partent de la question des eaux usées, qui est intrinsèquement liée à la question de la gestion des déchets.

C'est à cette période que va se dessiner toute l'installation dans les villes de nouveaux systèmes d'égouts plus performants. C'est aussi à ce moment-là que vont se mettre en place des grands congrès européens d'hygiène, où l'on s'échange les bonnes pratiques. C'est dans la foulée de toutes ces nouvelles théories hygiénistes aussi que l'on va commencer à considérer le déchet comme quelque chose dont on doit se débarrasser parce que ce n'est plus intéressant économiquement de le réutiliser, ou parce qu'on considère que c'est mauvais pour la santé des populations. C'est ainsi que va naître la poubelle.

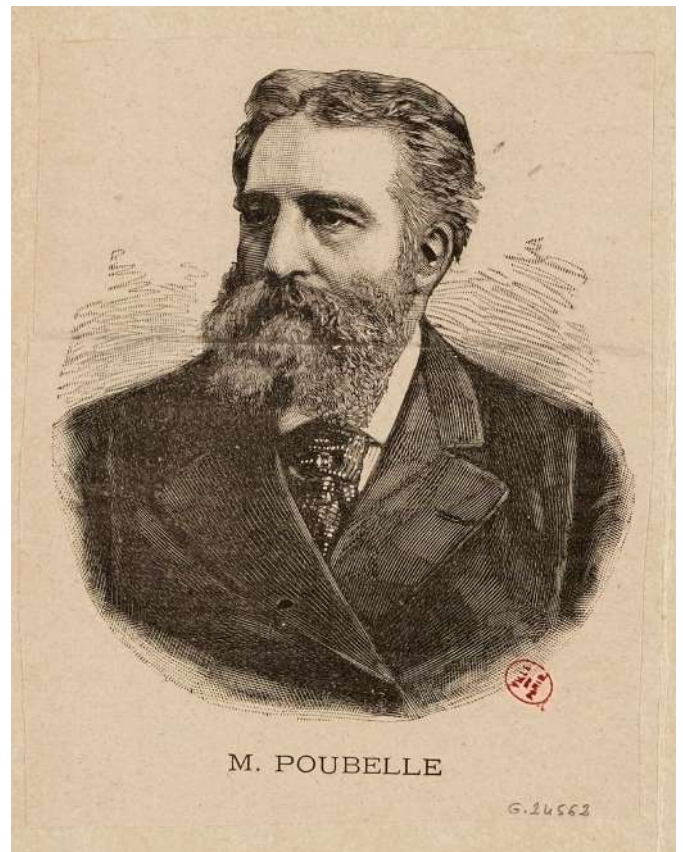
Racontez-nous...

C'est le préfet de la Seine à Paris, Eugène Poubelle, qui, dans les années 1880, promeut une ordonnance rendant la boîte à ordures obligatoire. Cette ordonnance va faire un tollé chez les chiffonniers mais aussi dans le chef de la population. Par dérision, la presse va appeler cet objet « Poubelle », du nom du politicien qui l'a rendu obligatoire, et cela va rester en français. Avec l'invention de la poubelle, les ménagères ou le personnel dans les grandes maisons bourgeoises sont désormais tenus de mettre les déchets dans une poubelle qui est descendue dans la rue pour être ramassée par les services municipaux. L'histoire de la poubelle est très intéressante et est aussi très révélatrice d'un point de vue psychologique, car c'est à partir de ce mo-

ment-là que va se développer l'idée qu'une fois qu'on a jeté le déchet dans une poubelle, il cesse d'exister. Eugène Poubelle aurait dit lui-même, bien que les historiens pensent qu'il s'agit d'une citation apocryphe², « *Fermez le couvercle et n'y pensez plus* ». Dans les faits, c'est bien entendu faux, puisque ce n'est peut-être plus le problème de la personne qui a jeté, mais c'est le problème des municipalités qui doivent gérer des flux de déchets qui deviennent de plus en plus importants. Car entre la fin du 19^e et le début du 20^e siècle, la population a énormément augmenté, à un moment où les habitudes de consommation changent, avec notamment l'augmentation du niveau de vie.

Comment ce rapport aux déchets va-t-il évoluer au 20^e siècle ?

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe entre dans une société de consommation sur le modèle américain. Cette société de consommation est une invention américaine qui se développe déjà dans l'entre-deux-guerres. Le modèle américain arrive en Europe, en particulier en Europe occidentale, avec tous les plans de reconstruction de l'Europe qui sont financés par les Américains. Avec l'argent américain arrivent aussi sur le marché les produits américains et leur marketing. Il faut rappeler qu'avant les années 1945, les objets à usage unique n'existent quasiment pas en Europe, c'est vraiment quelque chose de très récent dans l'histoire.



L'avènement de la société de consommation, c'est l'idée aussi que les gens vont se définir par ce qu'ils achètent : la consommation devient un marqueur identitaire. C'est vraiment un changement social de mode de consommation et de mode de vie. Pour répondre à la demande croissante de nouveaux produits, vont alors se développer, par exemple, les supermarchés qui demandent que les marchandises soient conditionnées dans des emballages séparés, etc.



Ce changement de paradigme dans les modes de vie et de consommation s'est-il diffusé de la même manière à toute l'Europe ?

Non, en Europe, dans la deuxième moitié du 20^e siècle, une autre attitude de consommation coexiste et vaut la peine d'être rappelée, car la société de consommation ne s'est pas diffusée de la même façon partout. La fin de l'époque communiste a été présentée comme quelque chose de vertueux en termes d'environnement, parce qu'il y a eu quand même pas mal de mouvements environnementaux qui se situaient comme des mouvements démocratiques contre le communisme. Mais il demeure quand même intéressant de savoir qu'une grande partie de l'Eu-

rope était dans un autre mode de vie, et j'insiste, d'abord pour des raisons économiques. Pour citer un exemple, entre la fin des années 1970 et les années 80, le taux de recyclage de l'Allemagne de l'Est était beaucoup plus élevé que celui de l'Allemagne de l'Ouest, qui était déjà à l'époque la plus vertueuse en Europe occidentale en matière de recyclage. Simplement parce que c'était un besoin économique pour l'Allemagne de l'Est qui n'avait pas d'accès aux matières premières. Cela permet aussi de remettre un peu les pendules à l'heure et de replacer les choses en perspective.

Revenons à l'époque actuelle... L'exposition met en lumière une véritable crise des déchets, qui augmente de façon exponentielle. Quelles en sont les principales causes ?

Lors de l'exposition, nous avons insisté sur deux phénomènes qui sont fondamentaux pour expliquer la crise des déchets que nous connaissons aujourd'hui.

La première, c'est l'avènement de l'utilisation du plastique, qui est une matière relativement récente. Sa création remonte au début du 20^e siècle avec l'invention de la bakélite par le belge Léo Baekeland. Le plastique va permettre de fabriquer des objets très facilement, à moindre coût. En plus, il est léger et peut être produit dans toutes les couleurs. Donc cela va permettre d'individualiser les objets, à travers le *design* mais aussi par le marketing³.

Parmi ces objets en plastique, nous pouvons prendre l'exemple du sac en plastique avec deux anses, le sac tout simple que l'on recevait avant au supermarché. Le brevet de ce sac a été déposé par un *designer*. Dans son argumentaire, il présentait cet objet comme participant d'un geste environnemental en postulant que, grâce au plastique, on allait pouvoir utiliser moins de sacs en papier, et donc c'était tout bénéfique pour l'environnement puisque pour produire des sacs en papier, il fallait potentiellement détruire les forêts.

L'autre facteur important, c'est l'obsolescence programmée, qui est une idée assez ancienne. Nous montrions dans l'exposition qu'il y a déjà des théories économiques à la fin du 17^e siècle qui disent, notamment par rapport à la mode pour les classes extrêmement privilégiées, qu'il faut promouvoir le changement de vêtements réguliers, parce que c'est bon pour le commerce. C'est ça aussi l'obsolescence programmée, ce n'est pas seulement la durée de vie technique, c'est aussi le côté mode. Nous avons donc beaucoup insisté dans l'exposition sur les différents visages de l'obsolescence programmée : cette idée de saisons dans la mode, par exemple, est en réalité très récente et a été introduite notamment par Christian Dior. Et puis il y a l'idée qu'il faut changer de voiture régulièrement, parce qu'il y a sans cesse de nouvelles options. Dans cette société de consommation, la responsabilité des fabricants est à mettre en cause : ils invitent



délibérément les consommateurs à remplacer les biens matériels de plus en plus souvent, même si cela n'est pas nécessaire, notamment en rendant la nouvelle version d'un même produit plus désirable. L'obsolescence programmée a aussi tout un volet technique qui est constitué en fait d'un ensemble de procédés destinés à planifier, lors de la conception d'un produit, une durée de vie ou d'utilisation réduite, afin d'amener le consommateur à le remplacer plus fréquemment. Un des exemples les plus frappants dans l'histoire de l'obsolescence programmée, que nous présentons dans notre exposition, est celui de l'ampoule électrique.

Quelles perspectives peut-on imaginer pour l'avenir ?

Il y a plusieurs niveaux d'actions. Au niveau individuel, on voit que se développe le zéro déchet ou des initiatives pour promouvoir le vrac. Mais évidemment, ce n'est pas le niveau individuel seul qui va changer les choses s'il n'y a pas dans le

même temps un changement au niveau des producteurs. Si l'on prend l'exemple des bouteilles d'eau, ces derniers ont réussi à nous vendre l'idée que l'eau en bouteille serait meilleure pour la santé que l'eau de distribution.

Le niveau de la production et du système économique est fondamental. Et évidemment, le niveau des pouvoirs publics. D'où l'intérêt du niveau européen qui, par exemple, a légiféré en 2019 à travers une directive relative à l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Aujourd'hui est discutée également la question de l'obsolescence programmée. Il faut continuer à sensibiliser. Et je trouve que, justement, remettre tout cela en perspective, cela permet aussi de se dire que nous n'avons pas toujours vécu ainsi. Enfin, je pense que l'on ne peut pas aborder ce sujet sans parler des personnes dont c'est le cœur de métier, que ce soit par leur travail ou à travers leur activisme. Cela nous offre vraiment une autre perspective, une autre manière de voir qui raconte énormément de choses. □

Propos recueillis par Kim Dal Zilio

Pour poursuivre la réflexion :



travers d'une scénographie immersive et ludique. Venez bousculer vos habitudes, réveiller votre conscience environnementale et saisir l'opportunité d'agir pour un futur avec moins, voire plus, de déchets !

En savoir plus : [Expo "Homo Detritus" - Le Bois du Cazier](#)

Exposition au Bois du Cazier du 25 avril au 16 novembre 2025 : « Homo Détritus » : Nos déchets - Comprendre, réfléchir, agir. L'Homme qui produit du déchet mais qui est également au centre des solutions apportées. Ce parcours, aussi captivant qu'interactif, bouleversera votre vision des déchets au

1. La Maison de l'histoire européenne, en partenariat avec 10 musées européens, est à l'initiative de la plateforme [Jeter, histoire d'une crise contemporaine](#) que nous vous invitons vivement à consulter car elle illustre par des exemples d'objets et de questionnements le propos de l'exposition.

2. *Se dit d'un texte qui n'est pas authentique ; faux.* Définition du Dictionnaire Larousse en ligne, [Définitions : apocryphe - Dictionnaire de français Larousse.](#)

3. *Ensemble des actions qui ont pour objet de connaître, de prévoir et, éventuellement, de stimuler les besoins des consommateurs à l'égard des biens et des services et d'adapter la production et la commercialisation aux besoins ainsi précisés.* Définition du Dictionnaire Larousse en ligne, [Définitions : marketing - Dictionnaire de français Larousse.](#)



VÊTEMENTS,
ÉLECTRONIQUE,
PLASTIQUES

LE MONDE
EST UNE VASTE
DÉCHARGE

Crédit photo : pexels-tomfisk

Par Guillaume Lohest

Cet article n'a pas pour but de nous remonter le moral. Au contraire, il obéit à une exigence de lucidité. L'immense quantité de déchets produite dans le monde ne cesse d'augmenter. Beaucoup plus vite que toutes les avancées technologiques ou législatives qui tentent de la contenir. Et les pays riches, littéralement, se déchargent sur les pays du Sud.

Quelques images valent mieux qu'un long discours. Si l'on veut se faire une représentation objective de la crise mondiale des déchets, il est indispensable de porter son regard au-delà de nos maisons, de nos rues, de nos recyparcs et même de nos législations. Il faut voir la réalité brute au-delà de cette illusion de « gestion des déchets », expression trompeuse qui est, plus que jamais, un mot menteur. Nos déchets ne sont pas gérés, ou alors à peine, et seulement en apparence. À l'échelle mondiale, ils sont en réalité hors de contrôle.

10 KM DE DÉBRIS D'ÉLECTRO

Regardons d'abord vers l'Afrique de l'Ouest. Au Ghana, entre autres exemples, où 170.000 tonnes de déchets électroniques arrivent chaque année. Une partie d'entre eux atterrissent dans la tristement célèbre décharge d'Agbogbloshie, qui s'étend sur près de dix kilomètres dans

la banlieue d'Accra. Là, « des milliers d'adultes, mais aussi d'enfants et d'adolescents, désosent et brûlent en plein air ordinateurs, télévisions, téléphones, appareils ménagers... 1.500 entrepreneurs indépendants issus du secteur informel y assurent la collecte de 30.000 tonnes tous déchets confondus par mois. 5.000 ferrailleurs se chargent de leur démantèlement. Tous veulent récupérer le cuivre présent dans ces appareils pour le revendre¹ ». Si cette collecte permet à certains acteurs locaux d'en tirer profit, le tableau d'ensemble est catastrophique. D'abord pour la santé des travailleurs, qu'on appelle les « burner boys ». Pour la santé des millions d'habitants alentour, qui sont au contact de nombreux composants toxiques et qui les respirent quotidiennement. Pour les sols et l'environnement aussi, massivement contaminés. À cela s'ajoute que la circulation des déchets électroniques est un vaste trafic qui arrange beaucoup de monde, en premier lieu les entreprises occidentales et les pays exportateurs. Marco Antonelli, professeur de sciences politiques à l'Uni-

université de Pise, explique : « *Les déchets dangereux quittent illégalement les ports européens parce qu'il est plus facile d'exporter par des voies illicites depuis [les ports européens] que d'importer dans l'Union européenne (UE).* » Selon lui, si les pays européens contrôlent ce qui arrive chez eux, « *ils ne se soucient guère de ce qui quitte leur territoire*². »

Cette gigantesque montagne de composants électroniques n'est, hélas, qu'une toute petite partie du problème puisqu'elle n'absorbe « que » 40.000 à 50.000 tonnes par an, soit moins de 0,1% de la quantité de déchets électroniques produits sur terre chaque année : 62 millions de tonnes, selon le dernier rapport des Nations Unies sur les e-déchets, publié en mars 2024³. Une quantité en pleine augmentation : c'est deux fois plus qu'il y a quinze ans. Où vont donc les 61.950.000 autres tonnes ? Impossible de dresser un inventaire complet, mais ce sont principalement les pays du Sud global qui héritent de ce cadeau empoisonné. Le taux de recyclage de ces matières à l'échelle mondiale est d'environ 22%, selon ce même rapport, et s'améliore cinq fois plus lentement que la quantité de déchets produite. Même si ce taux est supérieur en Europe, pas de quoi fanfaronner : il plafonne à 40%, pour une quantité de déchets produite bien plus importante que celle des pays qui recyclent moins.

« NOUS SOMMES LA POUBELLE DU MONDE »

Mais allons, regardons ailleurs. La situation est peut-être plus rose pour d'autres types de matières. Les vêtements par exemple ? Le site du Parlement européen douche immédiatement tout espoir : « *En moyenne, y apprend-on, les Européens consomment près de 26 kg de textiles par an et en jettent environ 11 kg. Les vêtements usagés peuvent être exportés en dehors de l'UE, mais la plupart (87%) sont incinérés ou mis en décharge.* » Aucune consolation ne sera trouvée dans

les tendances à la consommation : les Européens achètent de plus en plus de vêtements. Et en jettent de plus en plus : environ 12,6 millions de tonnes par an. Dans ce secteur aussi, le recyclage est loin d'être au point : « *Moins de la moitié des vêtements usagés est collectée pour être réutilisée ou recyclée, et seulement 1% est recyclé en vêtements neufs, car les technologies qui permettraient de recycler les vêtements en fibres vierges commencent seulement à émerger*⁴. »

Difficile de se réjouir de l'incinération massive de ces millions de tonnes de textile. Mais peut-être les 13% de déchets textiles exportés hors de l'UE sont-ils destinés à un plus noble destin ? Ces

*l'impression que notre terre a été sacrifiée. (...) Nous sommes la poubelle du monde et il n'y a toujours pas de prise de conscience pour résoudre ce problème*⁶. »

LE PLASTIQUE EN PLEIN ESSOR

À tout seigneur tout honneur, clôturons ce panorama de notre planète-décharge par le destin des plastiques. Là encore, l'illusion pourrait prévaloir chez nous, avec l'interdiction des sachets en plastique survenue en 2016 en Wallonie et en 2017 à Bruxelles. De plus en plus de pays légifèrent en ce sens, mais ce n'est

Un « colonialisme des déchets »

« Utilisée pour la première fois en 1989, l'expression "colonialisme des déchets" décrit le processus par lequel les pays riches tirent parti, exercent et renforcent leur domination sur les pays à revenus faibles et intermédiaires, qui ont, dans la plupart des cas, été colonisés par le passé, par le biais d'exportations de déchets toxiques et/ou difficiles à recycler, tels que les emballages plastiques. Souvent mal équipés pour faire face à ces afflux d'ordures, les pays destinataires se retrouvent contraints de gérer des déchets dont ils ne sont pourtant pas responsables et qui affectent gravement leurs populations et leur environnement⁹. »

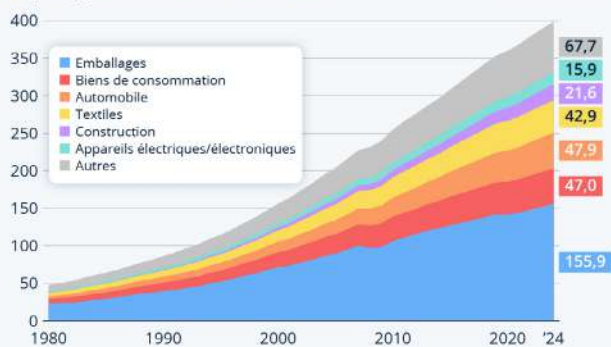
textiles usagés exportés par l'UE, dont la quantité a triplé entre 2000 et 2020, aboutissent en Afrique ou en Asie. « *Ces produits importés par les pays africains sont principalement destinés à une réutilisation locale, et le reste finit dans des décharges à ciel ouvert et des filières informelles de déchets*⁵. » Ailleurs dans le monde, il n'y a pas davantage de solution. Dans le désert d'Atacama, au Chili, une immense décharge de vêtements s'érige comme le symbole de cette consommation effrénée. Le pays s'est spécialisé depuis quarante ans dans le commerce du textile de seconde main mais ne parvient plus à suivre. Patricio Ferreira, le maire de la commune qui borde cette décharge, Alto Hospicio, est désespéré : « *Nous nous sentons abandonnés. Nous avons*

qu'une goutte d'eau dans un océan... de plastique. Car en cette matière, le constat est encore plus accablant : « *En l'espace de deux décennies, la production annuelle de déchets plastiques dans le monde a presque doublé, passant de 180 millions de tonnes à plus de 350 millions de tonnes, selon les données de l'OCDE. Les déchets plastiques devraient presque tripler au niveau mondial d'ici 2060 : la moitié des déchets plastiques sera encore mise en décharge et moins d'un cinquième sera recyclé*⁷. »

On sait qu'une immense quantité de plastique a déjà rejoint l'océan au point de constituer un « sixième continent » gros comme trois fois la France. On sait moins que les déchets plastiques sont

Le monde est inondé de déchets plastiques

Production mondiale de déchets plastiques par type (en millions de tonnes)*



* Prévisions à partir de 2020
Source : OCDE



statista

SORTIR DE L'ILLUSION

Il faut regarder en face l'ampleur du problème. Quel que soit le type de déchets que l'on analyse, le constat est le même : ni les procédés techniques de recyclage, qui s'améliorent, ni les législations qui se durcissent ne sont en mesure de compenser l'accélération exponentielle de la production et de l'accumulation de déchets en tous genres. Si nous avons l'impression qu'il existe une « gestion des déchets » dans nos pays riches, c'est parce que notre regard se porte sur la petite partie de déchets effectivement recyclés, reconditionnés ou transformés en énergie. Mais malgré ces efforts, la plus grande partie du problème des déchets continue de grandir. Nous ne la voyons pas, nous ne voulons pas la voir : elle colonise les pays du Sud, enlaidit leurs paysages, détériore la santé de leurs populations, se déverse dans les sols, dans les eaux et dans l'atmosphère. Le monde est une vaste décharge. □

aussi massivement exportés vers des pays du Sud. Jusqu'en 2017, la Chine en recevait une très grande part (72%). Mais elle a mis en place une politique beaucoup plus restrictive, la *National Sword Policy*, ce qui a brutalement réorienté les flux vers d'autres pays comme la Turquie, la Malaisie, les Philippines, le Vietnam ou la Thaïlande. Dans le même temps, des amendements à la Convention de Bâle (cf. encadré) ont été votés, qui ont pour but de limiter l'exportation de déchets plastiques difficilement recyclables, ce qui a incité ces pays à imiter la Chine et à restreindre leurs importations. Mais d'un côté comme de l'autre, la pression est

trop forte et les flux ont repris : « *Les gouvernements des pays du Sud, cédant sous les besoins des industriels, commencent à assouplir les législations en vigueur pour permettre à nouveau d'importer plus librement des déchets sur leur territoire. En Europe, aux États-Unis, au Canada ou encore au Japon, les efforts d'investissement dans de nouvelles capacités locales et le renforcement des normes et objectifs de recyclage s'inscrivent dans un temps long qui n'efface pas le besoin à court terme d'exporter des déchets, parfois au mépris des règles internationales* ».

La Convention de Bâle

La « **Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination** » est un traité international qui a pour but de réduire la circulation des déchets dangereux entre les différents pays. Elle a été ouverte à la signature en 1989 et est entrée en vigueur en 1992.

La Convention originale prévoyait une procédure de notification et de consentement préalable en connaissance de cause de la part du pays importateur. Par la suite, un amendement longuement négocié (*le Ban Amendment*) a fini par être ratifié en 2019 : il interdit toute exportation de déchet dangereux d'un pays de l'OCDE vers un pays hors OCDE.

En 2019 également a été intégrée l'obligation pour un pays producteur d'obtenir l'autorisation de l'État destinataire avant d'exporter des **déchets en mélange**, dont des déchets en **plastique** difficilement recyclables.

1. Laurent Filippi, « La décharge de déchets électroniques d'Agbogbloshie, véritable défi économique et environnemental pour le Ghana », *France TV Info*, 17 mars 2020, www.francetvinfo.fr.

2. *Idem*.

3. *The global E-waste Monitor 2024 – Electronic Waste Rising Five Times Faster than Documented E-waste Recycling*, UNITAR, United Nations Institute for Training and Research, mars 2024.

4. Production et déchets textiles : les impacts sur l'environnement (infographies), <https://www.europarl.europa.eu>.

5. Valentina Romano, « De l'Europe à l'Afrique et à l'Asie : le périple des déchets textiles », 6 mars 2023, www.euractiv.fr.

6. Florine Morestin, « Pollution textile : au Chili, une décharge de vêtements visible depuis l'espace », *Novethic*, 7 juin 2023, <https://www.novethic.fr>.

7. Valentine Fourreau, « Le monde est inondé de déchets plastiques », *Statista*, 7 juin 2024, <https://fr.statista.com>.

8. Marine Brunier et Antoine Gillod, « Faute de circularité, les poubelles du Nord débordent sur le "Global South" », *Observatoire Climate Chance*, 2021.

9. Manon Richert, « Pollution plastique : stop au colonialisme des déchets ! », sur *Zéro Waste France*, 1^{er} juin 2023, <https://www.zerowasteFrance.org>

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

Par Charlotte Renouprez

UNE BELLE IDÉE BIEN DÉVOYÉE



Puisque les déchets sont un immense problème, une solution rationnelle semble s'imposer : créer et promouvoir une économie (presque) sans déchets, qu'on appelle l'économie circulaire. Dans la pratique, les choses sont-elles aussi simples ? Non, car le rouleau compresseur de la marchandisation emporte tout sur son passage, même les belles idées.

De quoi parlons-nous ? Il est important de préciser que l'économie circulaire n'est pas synonyme de **recyclage**. C'est bien plus large que cela. Le recyclage est une pratique qui remonte au développement de l'artisanat. Le principe de base est la réutilisation systématique des matériaux en les transformant en de nouvelles pièces. C'est un procédé qui nécessite donc de l'énergie et qui ne convient pas à tous les matériaux. Pour le dire autrement, tout n'est pas recyclable. **L'économie circulaire**, quant à elle, est un concept plus général, une vision systémique de l'économie dans laquelle la notion de déchet est censée diminuer drastiquement, voire disparaître. Elle inclut le recyclage mais, plus largement, le fait de réemployer tout ou partie d'un objet, d'un matériau, d'une ressource, le plus efficacement possible afin de prolonger sa durée de vie. Cette réutilisation peut se faire de manière marchande (magasins, plateformes de seconde main, revente de déchets agricoles...) ou pas (donneries, repair café...). Ici non plus, tout n'est pas réemployable tel quel. Prenons l'exemple d'un livre. Il peut être recyclé pour devenir autre chose (en le jetant dans une poubelle à papier et en le transformant en du papier recyclé), ou être réemployé tel quel via une application de revente (sphère marchande), un magasin Oxfam Books ou une boîte à livres (sphère non marchande). Les deux démarches sont donc différentes et parfois complémentaires. Dans la suite de cet article, nous nous intéresserons plus particulièrement au second procédé, à ses avantages mais aussi à ses écueils.

De façon spontanée, il est logique de penser que l'économie circulaire a des impacts positifs indéniables d'un point de vue environnemental et social. Nous habitons une planète finie, dont de nombreuses ressources sont elles-mêmes en voie d'épuisement, il m'apparaît donc logique et évident qu'il est préférable de réemployer, réutiliser, valoriser ce qui a nécessité des matières premières, du travail, du temps, de l'énergie pour être produit. En réemployant, nous réduisons la quantité de déchets sur terre, notre empreinte carbone et les besoins en matières premières. Mais à côté de cette logique rationnelle imparable, n'y a-t-il pas une autre logique, économique cette fois, qui pourrait dévoyer le raisonnement ? Je vous propose d'explorer trois « risques » de la marchandisation de l'économie circulaire.

UNE AUGMENTATION QUI NE DIMINUE PAS

En Belgique, nous produisons environ 500 kilos de déchets par personne et par an, une quantité qui ne diminue pas malgré l'augmentation du recyclage et du réemploi : en Europe la production d'ordures ménagères a même doublé ces quarante dernières années¹, c'est dire ! Pour François Jarrige et Thomas Le Roux, spécialistes de l'histoire environnementale et sociale de l'industrialisation, la mise en avant de ces pratiques permet surtout de s'inscrire dans la continuité de la dynamique consumériste et donc productrice de déchets : « *Avec l'accroissement exponentiel de la masse de déchets industriels, leur complexité croissante et un système de défaussement globalisé, nous restons bercés du mythe, aussi ancien que le capitalisme industriel, de l'économie circulaire résorbant et recyclant les déchets grâce à l'innovation lucrative, quand seule la réduction des consommations serait à même de changer durablement la donne* ». Une autre manière de parler de l'effet rebond théorisé par William Stanley Jevons. C'est à lui que l'on doit l'observation selon laquelle une utilisation plus efficace des ressources naturelles et de l'énergie ne conduit pas à une diminution de la consommation mais bien à son accroissement. Sans une prise de conscience de la nécessité de diminuer en amont la quantité de déchets produits, l'économie circulaire reste une goutte d'eau dans l'océan de plastique... voire une bonne excuse pour faire l'autruche ?

SPÉCULATION ET ACCAPAREMENT



Pour expliquer ce deuxième écueil, prenons l'exemple de la valorisation des résidus agricoles, dont le principe de base est assez simple. Il s'agit de transformer les résidus agricoles en énergie via la biométhanisation. L'avantage est double : on produit de l'énergie renouvelable locale et on diminue la quantité de déchets. L'idée semble donc plutôt positive d'un point de vue

social et environnemental. C'était sans compter sur les industriels qui ont vu là une opportunité économique, un nouveau marché, tout beau tout frais, qui n'attendait qu'eux. Et voilà qu'aujourd'hui les installations n'utilisent plus des résidus agricoles mais bien des ressources premières. Autrement dit, les biométhaniseurs sont tellement gourmands en énergie qu'ils n'ont plus assez avec les résidus agricoles. Des cultures spécifiquement dédiées à la biométhanisation ont fait leur apparition !

Pour produire du biogaz à l'échelle industrielle, les grandes installations ont des besoins importants en cultures – essentiellement du maïs – qui offrent le meilleur rendement de gaz. Il leur faut donc de grandes surfaces de terre²... Cela a des conséquences en cascade sur le monde de l'agriculture : hausse des prix du foncier, accaparement des terres par des industriels, passage de cultures vivrières à des monocultures... En Allemagne, où l'on a vu le nombre d'installations de méthaniseurs exploser entre 2000 et 2011, on tire la sonnette d'alarme. Plus proche de nous, l'usine L'Oréal à Libramont fait polémique. Elle est équipée de digesteurs qui produisent suffisamment d'énergie pour couvrir 100% de ses besoins en électricité et 80% de ses besoins en chauffage... Cela permet à l'entreprise d'estampiller son énergie « renouvelable », et ce faisant ouvre le droit à des subventions publiques, ce qui n'est pas au goût de tous. Yves Vandevorde, coordinateur politique de la Fugea et interviewé pour le magazine Médor regrette que « *L'Oréal utilise des terres en Ardenne, une région de bétail, de prairies permanentes, pour faire pousser du maïs. Il faut libérer de la terre pour l'alimentation, surtout que nous aurons besoin de davantage d'hectares pour assurer une production tout en réduisant l'utilisation des intrants chimiques*³ ».

C'est donc là qu'est l'os de la marchandisation de l'économie circulaire. Encastrée dans le marché capitaliste, elle ne représente finalement qu'une nouvelle part de marché, une opportunité de profit « vert » qui *in fine* dévoie le système. Alors certes, elle permet de participer au PIB qui serait selon certains un indicateur de « bonne santé » de l'économie du pays... Mais si cela se fait au détriment du social et de l'environnemental, n'est-ce pas un non-sens ?

QUAND LES FILIÈRES DU DON HÉRITENT DES REBUS

D'autant que les « déchets » captés par l'économie circulaire marchande ne peuvent plus l'être par le circuit du non-marchand, du don, de l'aide sociale. Les deux exemples les plus criants de cette problématique concernent les vêtements de seconde main et les invendus alimentaires.

La seconde main fait beaucoup parler de lui à l'heure où j'écris ces lignes. Avec l'avènement de ce marché grâce aux applications du type *Vinted* ou *Marketplace*, les filières dont le fonctionne-



ment repose entièrement sur les dons de particuliers sont en péril. Dans un récent article du journal *Le Soir*, elles alertent : « *Le déferlement de vêtements de mauvaise qualité dans les bulles fait vaciller le modèle économique des acteurs de l'économie sociale. Face à la saturation de leurs installations, ils demandent aux pouvoirs publics des espaces de stockage, des aides et de la régulation*⁴ ». Ce n'est donc pas qu'il y a moins de dons, mais plutôt moins de dons de bonne qualité. La faute à la fast-fashion et à la vente en ligne entre particuliers : les vêtements en meilleur état sont revendus via ces filières-là. Le reste ? À la bulle...

Par ailleurs, le seconde main pensé de cette manière pousse finalement à la surconsommation : une étude réalisée par *Vestiaire Collective* nous apprend qu'environ 30% des vendeurs se séparent de leurs vêtements avec l'unique intention de gagner de l'argent pour acheter du neuf... Le seconde main de particulier à particulier est aussi un puissant émetteur de gaz à effet de serre : 2,2 millions de biens s'échangent par seconde sur une des applications mentionnées ci-dessus... Tout ceci nécessite de l'emballage et du transport, générateur de carbone et autres joyusetés⁶. Pour la préoccupation écologique, on repassera.

Le problème est peu ou prou le même pour les invendus alimentaires. Avant, ils passaient directement dans le non-marchand et atterrissaient dans des banques alimentaires, restos du cœur et autres initiatives du genre. Et puis des petits malins y ont vu une opportunité financière... En l'absence de régulation, une application de revente en ligne des invendus des grandes surfaces est née, déséquilibrant l'ensemble de la chaîne de l'aide alimentaire.

UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE POPULAIRE ?

Mais alors : à la poubelle, l'économie circulaire ? Car si finalement elle ne permet ni de réduire la quantité de déchets, ni l'utilisation des ressources naturelles et d'énergie, si elle permet surtout de maintenir un système profondément injuste et prédateur pour la planète, à quoi bon ? Ce jugement est sans doute hâtif car on ne doute pas qu'il existe des tas d'initiatives qui sont, au minimum, un moindre mal par rapport aux acteurs classiques de l'économie capitaliste. Il y a aussi la dimension sociale d'une partie de l'économie circulaire, qui peut fournir davantage d'emplois de qualité. Mais peut-être une autre voie

est-elle à explorer, celle d'une économie circulaire « populaire » : une utilisation circulaire des biens et services qui soit hors économie de marché et donc non récupérable par celle-ci. Qui articule intérêts individuels et collectifs, permettant un meilleur équilibre entre les deux. Qui soit strictement régulée, empêchant une financiarisation des déchets⁷. Enfin, il est utile d'élargir la réflexion en se demandant ce que produit la marchandisation sur l'organisation de nos sociétés et nos relations sociales. Timothée Parrique, dans son excellent livre *Ralentir ou périr*, l'explique très simplement dans son chapitre « *[...] La prévalence de l'échange marchand comme mode d'allocation réduit la possibilité que se développent trois autres formes d'allocations : le don, la réciprocité, et la répartition* ». Dans un monde où les marchés sont omniprésents, des attitudes comme *l'hospitalité, l'aide généreuse et la charité deviennent des services qui nécessitent rémunération*⁸ ». □

1. François Jarrige et Thomas Le Roux : « Le rôle des déchets dans l'histoire », propos recueillis par Stéphane Le Lay dans *Mouvements* n°87, 2016.

2. Rachel Knaebel, « Spéculation et accaparement de terres : les dérives de la production du 'gaz vert' », *Basta !*, 26 février 2020, www.basta.media.

3. Cédric Vallet, « Biogaz, la poubelle verte », dans *Médor*, n°29, hiver 2022-2023, <https://medor.coop>.

4. Jean-François Munster, « Le secteur de la seconde main submergé par un « tsunami » de vêtements de mauvaise qualité », dans *Le Soir*, 24 octobre 2024, www.lesoir.be.

5. « Les dérives du marché de l'occasion », site internet de DreamAct : www.dreamact.eu.

6. *Idem*.

7. Les cours officiels des déchets n'existent pas mais, selon le journal *Médor*, « *les résidus de céréales qui se vendaient à 60 euros la tonne en début d'année [2022] s'échangent désormais à plus de 200 euros la tonne* ».

8. Timothée Parrique, *Ralentir ou périr, l'économie de la décroissance*, Seuil, 2022, p. 114.

CES DÉCHETS qu'on ne veut pas voir

Édito : Regarder nos déchets en face

2



Avons-nous fait des progrès en matière de gestion des déchets ? À l'échelle régionale ou nationale, peut-être, un peu. Mais le seul regard qui compte est global. Et là, le constat est amer.

Collecte des déchets ménagers : la recherche de la formule miracle

3



Chaque Belge produit quotidiennement environ 1 kg de déchets ménagers. Mais, par bonheur, il suffit de déposer son sac ou son container sur le trottoir et, abracadabra, le problème de nos résidus est évacué. Comme par magie ? Pas vraiment.

Que devient la poubelle du coin de la rue ?

7



Comment gérer les déchets dans l'espace public ? Les rues sont rarement propres. Faut-il uniquement en blâmer les individus ? Et si les poubelles sont toujours pleines ? Et si elles disparaissent ? La propreté publique n'est pas une affaire si évidente qu'elle en a l'air.

"Jeter", une histoire qui en dit long sur notre rapport à la consommation

10



Dans cette interview, Christine Dupont, historienne à la Maison de l'histoire européenne, propose une mise en perspective historique de ce que nous appelons aujourd'hui des « déchets ». Nous verrons qu'ils n'ont pas toujours eu le statut qu'on leur confère à présent.

Vêtements, électronique, plastiques... Le monde est une vaste décharge

14



L'immense quantité de déchets produite dans le monde ne cesse d'augmenter. Beaucoup plus vite que toutes les avancées technologiques ou législatives qui tentent de la contenir. Et les pays riches, littéralement, se déchargent sur les pays du Sud.

L'économie circulaire : une belle idée bien dévoyée

17



Puisque les déchets sont un immense problème, une solution rationnelle semble s'imposer : créer et promouvoir une économie (presque) sans déchets, qu'on appelle l'économie circulaire. Dans la pratique, les choses sont-elles aussi simples ?



Prix au n° : 5€

Pour s'abonner

(Contrastes + Fourmière) :

Versez 21€ au compte BE46 7865 7139 3436

des Équipes Populaires, avec la mention :

"Abonnement à Contrastes"

+ votre nom